

AUXILIAIRE DE SERVICE VÉTÉRINAIRE



“ SUP'VÉTO UN RÉSEAU NATIONAL ”

Sup'Véto Lyon fait partie des 25 centres de formation répartis sur le territoire Français, préparant le titre d'Auxiliaire de Service Vétérinaire.

Sup'Véto c'est près de 30 vétérinaires enseignants et plus de 1000 cliniques partenaires.



“ SUP'VÉTO LYON ”

Sup'Véto Lyon vous propose de préparer le titre d'Auxiliaire de Service Vétérinaire dans les meilleures conditions :

- Une équipe pédagogique de haut niveau et très expérimentée composée de Docteurs Vétérinaires, d'ASV en poste, d'enseignants dans les matières générales.
- Des classes à effectifs limités
- Un encadrement pédagogique conséquent
- Des stages en milieux professionnels grâce à notre réseau de partenaires
- Une école au coeur de la ville au pied du métro Jean Jaurès (TCL ligne B)



SUP'VÉTO LYON

181-203 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON

Métro B, Arrêt Place Jean Jaurès

04 37 66 48 85

accueil@supveto-lyon.fr

LE MÉTIER ET SES DÉBOUCHÉS

CARRIÈRE ET EMPLOI

"Ce professionnel joue un rôle incontournable au sein d'un cabinet ou en clinique vétérinaire. Ce poste indispensable au bon fonctionnement du service s'est fortement professionnalisé et requiert une polyvalence de compétences très large. L'Auxiliaire de Service Vétérinaire est l'infirmier de la structure, accompagne les animaux de leur entrée à leur sortie, en passant quand cela est nécessaire par la phase opératoire. Mais c'est aussi la personne en charge de l'accueil des propriétaires, de la prise de rendez-vous, du conseil et du secrétariat médical associé. Ces compétences caractérisent votre futur métier et correspondent à votre savoir-faire après vos études.

Les vétérinaires, les DRH, les recruteurs, les organisations professionnelles et l'ensemble des acteurs gravitant autour de ces emplois reconnaissent et cherchent ces professionnels formés.

Ce secteur économique bénéficie d'une augmentation des effectifs de plus de 9 % chaque année."

Marie KRUSZKA

Vétérinaire et formatrice à SUP'VÉTO

MÉTIERS VISÉS & DÉBOUCHÉS

Que ce soit en cabinet ou dans les cliniques vétérinaires, la norme actuelle du métier est comprise entre 1 à 2 Auxiliaire de Service Vétérinaire par vétérinaire en exercice. Avec près de 12 000 vétérinaires en France, le champ d'employabilité est très ciblé et nécessite une formation solide et reconnue par les professionnels. C'est exactement ce qu'offre la formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire chez SUP VÉTO.

En plus des recruteurs directs, l'emploi peut se faire dans les zoos et parcs animaliers, dans les refuges et élevages et dans les animaleries... aussi bien en France qu'à l'étranger.

- **Auxiliaire de Service Vétérinaire,**
- **Assistant de Structure Vétérinaire,**
- **Auxiliaire spécialisé Vétérinaire,**
- **Vendeur en animalerie,**
- **Poste en Laboratoire d'Analyses Vétérinaires,**
- **Poste pour Service d'Urgence Vétérinaire,**
- **Poste Brigade canine de la Police ou de la Gendarmerie,**
- **Poste au sein d'une pension pour animaux**
- **Poste en assurance santé pour animaux**



LA FORMATION & LE PROGRAMME

Pour obtenir la certification professionnelle d'Auxiliaire de Service Vétérinaire, vous devrez prouver vos compétences dans quatre domaines.



BLOC 1 : GESTION ADMINISTRATIVE

- Organiser le planning des consultations et les activités de la structure vétérinaire,
 - Gestion de planning des consultations de la structure vétérinaire,
 - Prise de rendez-vous avec les clients de la structure vétérinaire,
- Administrer le courrier et les documents professionnels,
 - Gestion des documents, du courrier et du support de communication de la structure vétérinaire,
- Réaliser les opérations courantes comptables et financières de la structure vétérinaire,
 - Réalisation de l'encaissement de produits et de services vétérinaires,
 - Aide à la comptabilité des clients de la structure vétérinaire,
- Gérer les stocks de fourniture et le suivi du matériel nécessaire à la structure vétérinaire,
 - Suivi des stocks de la structure vétérinaire
 - Gestion des commandes de produits vétérinaires.



BLOC 2 : GERER LES RELATIONS AVEC LA CLIENTELE

- Conseiller et recommander les produits en réponse aux besoins et aux attentes des propriétaires/éleveurs
 - Accueil des clients de la structure vétérinaire au comptoir et par téléphone,
 - Identification des besoins des propriétaires des animaux
- Détecter les principales situations d'urgence vétérinaire
 - Gestion des urgences des clients de la structure vétérinaire
- Prendre en charge des propriétaires d'animaux en situation difficile ou d'insatisfaction
 - Gestion des insatisfactions des clients de la structure vétérinaire.
 - Gestion des conflits des clients de la structure vétérinaire
- Conseiller et renseigner les propriétaires de façon adaptée et personnalisée.
 - Conseils sur l'entretien de l'animal, sur les soins et les produits spécifiques
 - Vente de produits vétérinaire sans prescription
 - Mise en valeur des produits ou des services
- Préparer et accompagner psychologiquement et administrativement le propriétaire dans la vie de l'animal



BLOC 3 : ASSURER L'HYGIENE ET LA SECURITE

- Mettre en œuvre des opérations d'hygiène et de maintenance des locaux de l'établissement de soins vétérinaire.
 - Nettoyage et maintenance des locaux de la structure vétérinaire,
 - Application de la réglementation applicable aux déchets
- Mettre en œuvre des opérations d'hygiène des équipements et du matériel vétérinaire
 - Nettoyage et désinfection du matériel vétérinaire,
 - Stérilisation du matériel de chirurgie de la structure vétérinaire.
- Mettre en œuvre les protocoles de la radioprotection dans la structure vétérinaire
- Mettre en œuvre les protocoles de biosécurité dans la structure vétérinaire,
 - Application des protocoles des mesures d'hygiène spécifique aux animaux contagieux.



BLOC 4 : ASSISTER LE VETERINAIRE EN SOINS ET EN CHIRURGIE

- Préparer l'intégralité du matériel adapté,
- Préparer l'animal pour des interventions vétérinaires, incluant la contention adaptée à la situation,
- Assister techniquement le vétérinaire lors des consultations et des examens complémentaires,
- Suivre les animaux selon les directives et sous le contrôle du vétérinaire.
 - Suivi de l'animal durant l'hospitalisation
- Conseiller le propriétaire d'un animal sortant d'hospitalisation ou de consultation.



CONTENU DE COURS

Enseignement général

- Informatique Bureautique
- Logiciel professionnel
- Comptabilité – Gestion
- Droit
- Anglais
- Français
- Accueil professionnel & communication
- Multimédia (Internet et Réseaux sociaux)

Enseignement professionnel

- Anatomie
- Initiation à la biochimie appliquée
- Éthologie
- Pharmacologie
- Parasitologie des carnivores
- Physiologie
- Imagerie
- Nutrition
- Législation professionnelle
- Hygiène
- Techniques chirurgicales, chirurgie et TP de chirurgie
- Pathologies générales, équine, rurales, NAC et des carnivores

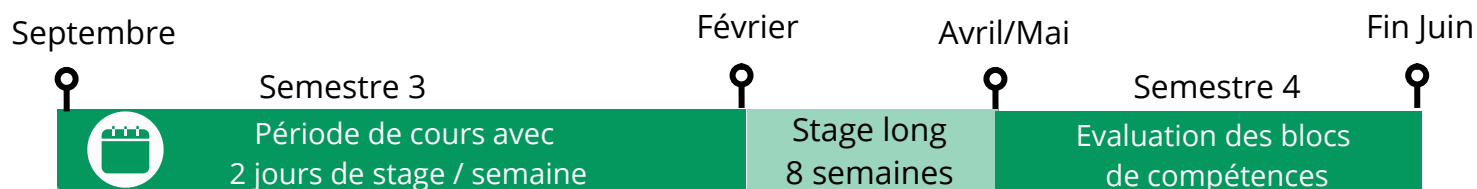
RYTHME DE LA FORMATION

Première année



Rentrée scolaire

Deuxième année



Rentrée scolaire

Total heures de cours :

- 1ère année : 600h de cours et 1 jour de stage par semaine à partir de novembre
- 2ème année : 300h des cours et 2 jours de stage par semaine
- Total des stages : 28 semaines de stage minimum obligatoires sur les deux années

LES STAGES

C'est un élément essentiel de la formation et l'immersion professionnelle est omniprésente tout au long de la formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire.

Au début, vous découvrirez votre futur univers professionnel avec ses multiples facettes : contact avec les animaux, participation à la vie active de la clinique, travail en équipe, relationnel avec les propriétaires... Sortant du bac, vous n'avez que très rarement eu des expériences professionnelles significatives. Les 4 semestres d'Auxiliaire de Service Vétérinaire vous permettent précisément de pallier ce manque et au fil de la formation et de votre montée en savoirs et en compétences, vous pourrez mettre en application votre professionnalisme acquis au sein des cours et des travaux pratiques.

La réalisation de vos stages et l'évaluation de vos maîtres de stage font partie de l'obtention de votre diplôme.

Les Plus

Les périodes de stages sont primordiales à votre formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire et elles vous permettent de mettre en pratique les enseignements reçus et de développer des compétences réelles. Dans la préparation à la vie professionnelle future, la recherche de stage (lettre de motivation, CV, entretien) fait partie de la formation. Une enseignante de l'équipe pédagogique sera présente tout au long de votre formation pour vous coacher, vous aider à trouver une entreprise d'accueil, mais aussi pour vous suivre lors de ces périodes sur le terrain.

LA VALIDATION DU TITRE

OBTENTION DU DIPLÔME D'AUXILIAIRE DE SERVICE VÉTÉRINAIRE

L'obtention du diplôme est une alliance entre les savoirs et les compétences. Les deux sont essentiels. Au terme de la formation, vous devrez démontrer que vous avez les compétences professionnelles nécessaires pour devenir Auxiliaire de Service Vétérinaire. Pour cela vous devrez valider les 4 blocs de la formation qui sont complémentaires. Chaque bloc de compétences sera la somme de contrôles continus, d'évaluations par les maîtres de stage lors des immersions professionnelles et d'épreuves de certification.

Pour ceux dont les résultats ne sont pas conformes, des épreuves de rattrapages leur seront proposées.

TYPE DE DIPLÔME

Certification professionnelle de niveau 4, numéro 35138, d'Auxiliaire de Service Vétérinaire délivrée par l'IPAM selon arrêté du 16 décembre 2020, portant inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par France Compétences, actif jusqu'au 16 décembre 2023. Nous avons établi un projet de certification professionnelle actualisé, qui suit son cours afin d'obtenir le renouvellement de cette reconnaissance.

LES CONDITIONS D'ADMISSION & TARIFS

PRÉREQUIS

Cet enseignement professionnel est accessible après toute terminale (ou niveau équivalent) des filières générales, technologiques, professionnelles ou agricoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

La formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire est ouverte à tout élève à partir de 18 ans. Cette condition d'âge est obligatoire compte tenu des stages en milieu professionnel et notamment en service de radiologie eu égard à la législation applicable dans ce domaine.



IMPORTANT : Cette formation est accessible à toutes personnes en besoins spécifiques et/ou situation de handicap.

Le dossier de candidature et le contrat d'inscription doivent être adressés au secrétariat par voie postale ou par mail. Le recrutement se fait sur les résultats scolaires obtenus dans les études antérieures, mais surtout sur un entretien individuel de motivation. À l'issue de cet entretien, la décision d'acceptation vous sera communiquée sous 8 à 10 jours.

TARIFS DE LA FORMATION

Les frais d'études à Sup'Véto Lyon se décomposent en deux parties :

- Des frais d'inscription et d'évaluations pédagogique fixés à 490€ sont à régler au moment de l'inscription garantissant la réservation de votre place au sein de la formation d'Auxiliaire de Service Vétérinaire.
- Des frais de scolarité :

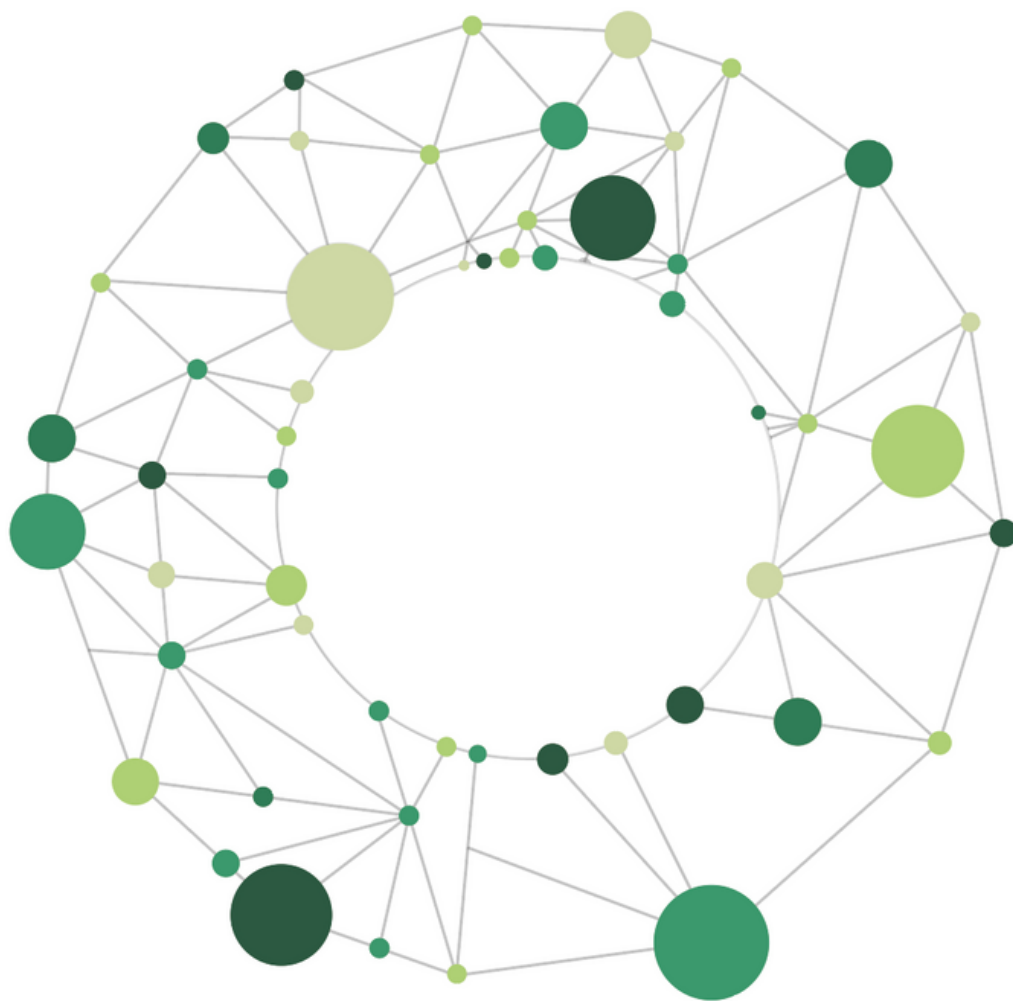
Première année		4450€
Deuxième année		3200€

La formation continue est accessible :

- Pour les salariés et demandeurs d'emploi
- Dans le cadre d'un CPF, financement Région, Pôle emploi etc..

Vous êtes candidat en formation continue nous vous invitons à envoyer votre dossier de candidature accompagné des pièces demandées. Après étude de votre dossier, un rendez-vous sera fixé avec vous afin de construire ensemble votre dossier.

Pour les équivalences, passerelles et les suites de parcours, merci de vous rapprocher de Laure GRUER - l.gruer@espaceforma.com



Relations candidats & entreprises

Célia MEZIK
accueil@supveto-lyon.fr
04 37 66 48 85

Référente handicap & mobilité

laure GRUER
l.gruer@espaceforma.com



SUP'VÉTO LYON

181-203 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Métro B, Arrêt Place Jean Jaurès

TÉL : 04 37 66 48 85

E-MAIL : accueil@supveto-lyon.fr

Siret : 490 962 784 000 24

 www.supveto-lyon.fr

 facebook.com/Supvetolyon69

 instagram.com/supvetolyon

Qualiopi 
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Mise à jour le 07/12/2023

*titulaire de la certification Qualiopi, selon les exigences de la certifications visées à l'article L.6316-1 du code du travail, pour son processus de réalisation des catégories d'actions de développement des compétences suivantes : Actions de formation (AF) et Actions de formation par apprentissage (CFA).